

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD**

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministreen date du
.....
tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort n°.....du.....)

Organisme : Ministère du Commerce et de l'Artisanat

Domaine de la prestation : Métrologie Légale .

Objet de la prestation : Délivrance du Certificat de jaugeage

Conditions d'obtention

Le récipient de mesure fixe ou transportable doit être conforme à un modèle approuvé

Pièces à fournir

- Imprimé de demande de vérification d'instrument de mesure disponible à la sous direction de la métrologie légale
- Décision d'approbation du modèle et certificat d'épreuve d'étanchéité délivré par un organisme agréé (pour les récipients neufs)
- Dernière attestation de jaugeage (pour les récipients de mesure en usage)

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
<ul style="list-style-type: none"> - Dépôt du dossier - Etude de dossier - Opération de jaugeage - Paiement des redevances de jaugeage - Délivrance de l'attestation 	Service relevant de la Sous-direction de la métrologie légale	d' une à 2 semaines à partir de la date de dépôt du dossier au complet

Lieu de dépôt du dossier

Service : Sous-direction de la métrologie légale
 Adresse : 1, rue Lavoisier Tunis 1000

Lieu d' obtention de la prestation

Service : Sous-direction de la métrologie légale
 Adresse : 1, rue Lavoisier Tunis 1000

Délai d'obtention de la prestation

d' une à 2 semaines à partir de la date de dépôt du dossier au complet

Références législatives et/ou réglementaires

- Loi N° 99-40 du 10 mai 1999 relative à la métrologie légale
- Décret n° 2001-588 du 26 Février 2001 portant fixation des redevances à percevoir pour les opérations de contrôles métrologiques légaux des instruments de mesure et les modalités de recouvrement
- Décret n°2001-1036 du 8 Mai 2001 fixant les modalités des contrôles métrologiques légaux , les caractéristiques des marques de contrôle et les conditions dans lesquelles elles sont apposées sur les instruments de mesure.